



Contestation état des lieux de sorties d'un meublé

Par **du hommet noelle**, le **11/10/2018** à **12:14**

bonjour,

je viens de recevoir en A.R l'état des lieux de sortie que je n'ai pas eu le jour même alors que j'étais présente et la surprise elle me déduit la moitié des frais pour une porte coulissante qui n'as jamais bien fonctionné avec a l'appui un devis pour une nouvelle et non une facture et me fais payer une table intégralement pour un accroc et a savoir j'avais changé le pommeau et flexible de douche que je lui ai signalé a la sortie des lieux précisé sur l'état des lieux et pour celui-ci elle ne m'as rien remboursé je lui avait envoyé la photo de la boite car je n'ai plus la facture.

donc, je voudrais savoir quitte a avoir payé la table ne suis-je pas censée la récupérer ? et pour la porte coulissante doit-elle me fournir la facture ? ou puis-je contester mais je n'ai as de photo de l'entrée dans le logement ? et pour le pommeau de douche n'est-elle pas censée me le rembourser ?

merci pour vos réponses, je n'ai pas encaissé le chèque j'attends votre réponse pour voir la démarche a suivre avec mon ancienne propriétaire.

cordialement